

Présentation de Pierre Legault  
directeur général de Renaissance

Consultation sur le projet de  
plan directeur de gestion  
des matières résiduelles  
de l'agglomération de Montréal

Résumé de l'intervention : Les groupes membres du Collectif pour le réemploi en avril 2005 se sont clairement prononcés contre la mise sur pied et l'exploitation d'un centre du réemploi en affirmant que la meilleure façon d'augmenter le réemploi était de soutenir l'action des entreprises de l'économie sociale en utilisant leur expertise, équipements et infrastructures pour créer un réseau de points de collecte. Or, l'action 3.2 propose toujours l'exploitation d'un centre du réemploi. Pourquoi?

12 juin 2008



Pierre Legault : Je suis directeur général de l'Entreprise d'Insertion Renaissance. Renaissance existe depuis 1994, opère 9 friperies toutes situées dans la Ville de Montréal, récupère 3500 tonnes d'articles divers, compte une équipe de 300 personnes et possède un chiffre d'affaires de 10 millions de dollars. La raison de mon intervention concerne le l'Action 3.2 dans la section 1 qui s'intitule "Exploiter un centre de réemploi."

De juin 2003 à avril 2005 plusieurs dirigeants d'entreprises de l'économie sociale dans le réemploi, membre du Collectif du Réemploi ont été interpellés par la direction de l'environnement de la ville de Montréal pour réfléchir sur le rôle qu'allait jouer ces entreprises dans le futur plan de gestion des matières résiduelles. Les joueurs du Collectif présents à l'époque étaient les suivants : L'AMRAC récupération de meubles, SOS VÉLO récupération de vélos, Insertech les ordinateurs, la St-Vincent de Paul l'Armée du Salut et plusieurs autres organismes.

Pendant près de 2 ans nous nous sommes rencontrés et avons répondu aux questions de la direction qui nous demandant la meilleure façon de nous soutenir les entreprises d'économie sociale. Plusieurs hypothèses ont été étudiées afin d'identifier la meilleure façon de soutenir les entreprises de l'économie sociale. La conclusion de tous les membres du collectif était que la meilleure de soutenir l'économie sociale et d'atteindre les objectifs d'augmentation du réemploi était de mettre sur pied un réseau de points de collecte à partir des organismes plutôt que la mise sur l'exploitation d'un Centre du réemploi. Nous avons même proposé une série de projets pilotes à durée limitée visant à identifier la meilleure façon de faire affaire avec les entreprises. Ce que je dis est facilement vérifiable dans le rapport d'avril 2005 intitulé "La mise sur pied d'une filière du réemploi" ci-inclus rédigé par Louise Roy et Michel Séguin. De plus, un court document précisant la position des entreprises d'économie sociale à ce sujet a été déposé le 3 février 2005 (ci-inclus) où les entreprises se positionnent très clairement non seulement en faveur d'un réseau de réemploi s'appuyant sur les organismes en place, mais rejette tout aussi clairement la mise sur pied d'une nouvelle structure pour essentiellement 3 raisons :

- 1- Il s'agit tout d'abord d'un dédoublement incompréhensible de ce qui existe déjà, les entreprises existantes ayant déjà l'expertise, l'équipement, des organisations rôdées pourquoi créer une nouvelle structure?
- 2- Ensuite, loin d'aider les entreprises d'économie sociale la mise sur pied d'une nouvelle structure va très probablement nuire aux joueurs en place car il est inévitable que cette structure va avoir une obligation d'autofinancement au moins en partie et donc se trouver rapidement être en rivalité avec les groupes en place
- 3- Enfin, malgré tout le beau discours de soutien de l'économie sociale c'est une belle occasion ratée de travaillée avec cette dernière.

Bref, je viens tout simplement vous demander pourquoi l'exploitation d'un Centre du Réemploi a été retenue alors que ce n'était pas les conclusions du rapport provenant de la consultation du Collectif du Réemploi?



**La mise sur pieds d'une filière de réemploi**

**Rapport présenté  
au Service de l'environnement de la Ville de Montréal**

sur la participation  
du Collectif montréalais pour le réemploi

**par**

**Louise Roy  
Michel Séguin**

Avril 2005



## **Contexte**

La Ville de Montréal a démontré son souci de mettre en œuvre des approches de développement durable sur son territoire à l'occasion du Sommet de Montréal et des chantiers qui en ont découlé. La mise sur pieds du Collectif montréalais pour le réemploi (Collectif) fait partie des initiatives qui découlent d'une approche de gestion des déchets inspirée des principes du développement durable et d'une volonté claire de supporter la mission des entreprises d'économie sociale dans le domaine du réemploi, comme le propose la politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Le Collectif arrive au terme de sa deuxième année de travaux. Suite aux recommandations présentées dans son rapport de février 2004 (annexe 1), le Collectif a reçu le mandat d'examiner les conditions concrètes d'exploitation de deux gisements de réemploi, celui de la fourrière de la Ville de Montréal et celui des citoyens de l'Île de Montréal, afin de faire les recommandations pertinentes aux élus qui pourront les inscrire à leur plan de gestion des matières résiduelles. L'objectif est de réduire les déchets destinés à l'élimination en favorisant le réemploi maximal des matières récupérées et la création d'emplois durables.

Les membres du Collectif ont examiné plusieurs modèles de récupération, de traitement et de mise en marché des gisements qui présentent, dans chaque cas, des avantages et des inconvénients pour les entreprises d'économie sociale, membres du Collectif et pour la Ville de Montréal. Avant d'opter pour un système, il apparaît important de tester certains d'entre eux afin de mieux caractériser les gisements, d'évaluer les volumes de matières à traiter et de statuer sur les conditions optimales de mise en œuvre qui permettront aux partenaires de choisir un modèle gagnant pour tous.

## **L'approche suivie**

- Le Collectif a tenu quatre rencontres officielles de discussion des enjeux et de recherche de convergences. Les partenaires ont pris la décision d'appliquer le principe gagnant-gagnant sur toutes les questions qui ont fait l'objet d'échanges;
- Chaque rencontre officielle du Collectif a été précédée de plusieurs sessions informelles d'échanges qui ont servi à préparer le travail, à définir les opportunités et les meilleures façons d'atteindre les objectifs du PMGRM au niveau du réemploi ;
- Certaines recherches ont été effectuées pour documenter les options envisagées:
  1. un questionnaire concernant les opérations en cours et potentiellement à venir des entreprises d'économie sociale en environnement (annexe 2) ;





2. des modèles de filières de réemploi appliqués au Canada, en Amérique et en Europe (annexe 3);
  3. des exemples de contrats liants des entreprises d'économie sociale en environnement aux instances municipales au Québec, au Canada et en Europe (annexe 4);
  4. des partenariats potentiels avec des organismes qui travaillent déjà ces questions en France (C2R), en Belgique (Projet ressourcerie à Namur) et au Québec (Mauricie et Saguenay);
  5. des critères afin de définir les entreprises d'économie sociale en environnement (annexe 5).
- Un atelier de travail a été organisé avec des partenaires français pour discuter du modèle que présente la ressourcerie mobile (annexe 6);
  - Un travail de repérage d'immeubles municipaux présentant les caractéristiques recherchés pour accueillir les opérations de collecte, de mise en valeur et de mise en marché d'une filière de réemploi a aussi été effectué (annexe 7);
  - Des outils méthodologiques ont été développés permettant l'évaluation et l'analyse des projets : le questionnaire portant sur les activités des entreprises d'économie sociale, les critères d'analyse des gisements reçus - la réutilisation effective, le réemploi potentiel et le rejet - et l'outil belge afin de comptabiliser les matières reçues sans avoir de pesée (annexe 8);
  - L'intégration potentielle des projets pilotes avec la formation qualifiante en cours par le CSOESAC (Comité sectoriel de la main d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire), le RRQ (le Réseau des ressourceries du Québec) et la CSDM (formation professionnelle de la Commission scolaire de Montréal) où la formation valoriste, offerte dès ce printemps, a été explorée. (annexe 9) Elle déboucherait sur des stages de formation qui auraient lieu à l'automne et permettraient aux entreprises participantes d'intégrer des personnes formées avec des subventions salariales d'Emploi-Québec.

### **La proposition de projets-pilotes**

Il est proposé que la Ville de Montréal s'entende de gré à gré, à la suite d'appels d'offres auprès des entreprises d'économie sociale actuellement membres du Collectif montréalais sur le réemploi, sur la réalisation de trois types de projets pilotes, tous d'une durée d'un an. Dans chaque cas, les projets pilotes permettront de valider une nécessaire analyse d'opportunité pour tous les partenaires, autant pour la Ville que pour les entreprises elles-mêmes. Ils permettront également de reconnaître et de valoriser la contribution des entreprises d'économie sociale au secteur du réemploi et leur mission plus générale d'insertion sociale et de création d'emplois durables, en leur donnant un accès privilégié aux gisements.



1. **Mise sur pieds d'un réseau de points de collecte**

Ce réseau de points de collecte permanents (pour une durée d'un an) et multi-matières correspondraient aux aires de collectes, aux magasins ou aux entrepôts des entreprises d'économie sociale en environnement qui participeront au projet pilote. Ce réseau servirait également de points de chute et de traitement des matières à l'occasion de trois collectes spéciales de réemploi, organisées conjointement avec la Ville, à l'automne (octobre 2005) et au printemps (avril et juin 2006). Les collectes chercheraient à rejoindre toute la population montréalaise qui serait invitée à déposer ses biens réutilisables aux lieux indiqués.

Les entreprises du Collectif participantes au projet ramasseront et traiteront toutes les matières qui leur seront acheminées. Elles créeront les partenariats nécessaires afin de donner des garanties de réemploi maximum de toutes les matières collectées.

Elles s'engageront à analyser le gisement recueilli, à diriger les matières vers un réemploi maximal, à redistribuer de façon adéquate les surplus qu'elles ne pourront écouler et à répondre du suivi des opérations auprès de la Ville

2. **Deux projets de recherche**

Le premier projet porterait sur les nouveaux débouchés qu'offre le défibrage des matières textiles pour écouler les vêtements de peu de valeur; le second porterait sur la caractérisation du gisement de matériaux de rénovation à caractère patrimonial.

3. **Des partenariats avec la fourrière municipale**

Les partenariats pourraient se réaliser en amont et en aval des opérations actuelles de la fourrière: au moment où la fourrière est appelée à collecter et à traiter des gisements d'importance, lors de déménagements majeurs par exemple (lots d'ordinateurs, de meubles, de vélos etc.) ou avant que la fourrière se départisse des gisements collectés. Les entreprises d'économie sociale membres du Collectif, avec l'accord des autorités de la fourrière, deviendraient des partenaires privilégiés. Ils seraient appelés à présenter des propositions concernant les gisements générés par les opérations normales et à faire des offres de service avant que la fourrière ne prenne en charge des gisements ponctuels importants.

L'analyse de ses données et le suivi des projets pilotes s'inscriront dans une démarche visant à développer une filière de réemploi dont les résultats et les recommandations pourront être intégrés au Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) en 2006.

Ces projets présentent plusieurs avantages. La Ville disposera de données réelles concernant le réemploi effectif et le potentiel de réemploi des matières. De plus, les projets permettront de chiffrer les coûts des nouvelles initiatives, les économies ainsi que les gains sociaux et environnementaux réalisés grâce à ces nouvelles approches. On



s'assurera que la démarche proposée se fasse sans porter atteinte au travail et aux emplois des travailleurs municipaux syndiqués.

### **Quelques défis à relever**

Il y a un certain nombre de suivis qui nécessiteront, dans l'année à venir, une attention particulière. Parmi ceux-ci, notons :

- Le mécanisme, les méthodes et les moyens de coopération mis en place par le réseau informel d'entreprises d'économie sociale en environnement pour la réalisation des projets pilotes;
- La systématisation de l'analyse et de la diffusion des résultats (une collecte de données uniforme et une analyse coûts/bénéfices intégrant les coûts, les aspects qualitatifs et quantitatifs de la récupération, les coûts évités, le niveau d'éducation et de sensibilisation atteint et les impacts sociaux et environnementaux engendrés par les projets) ;
- La procédure et les critères d'élargissement du réseau informel afin d'intégrer les entreprises d'économie sociale, les organismes environnementaux et les autres partenaires de la Ville aux projets (par exemple, les entreprises d'économie sociale en environnement actuellement non-membres du Collectif, les groupes environnementaux et communautaires comme Action RE-buts ou Cyclo Nord-Sud et les Éco-Quartiers) ;
- L'intégration des résultats des projets pilotes aux recommandations au PMGMR. Il faudra mettre en place les conditions gagnantes afin d'assurer le succès de la démarche. La configuration que prendra le réseau informel issu du Collectif, la capacité des membres de collaborer entre eux et l'ouverture aux nouveaux membres et aux partenaires, seront déterminantes.

De plus, le succès des projets pilotes dépendra également de l'articulation des nouveaux services proposés à ceux existants et aux partenariats qui peuvent se développer tout au long des projets, tant au niveau du personnel que des infrastructures (dont les syndicats et en particulier le comité environnement des cols bleus, les écocentres, les clos de voirie, les Éco-Quartiers, la fourrière, etc.). Enfin, l'aide, l'appui, la participation et le suivi de la Ville aux activités prévues influenceront fortement les résultats des projets.

### **Les prochaines étapes**

Au moment de remettre ce rapport, les membres du Collectif désireux de participer aux projets pilotes doivent établir entre eux les modalités de leur collaboration qui permettront de répondre adéquatement aux exigences de la Ville. Ils ont déjà établi l'ordre de grandeur des sommes nécessaires pour réaliser plusieurs des initiatives décrites plus haut.



**Document déposé le 3 février 2005 au Collectif du Réemploi par les entreprises en économie sociale membre du collectif**

**Modèle de gestion s'appuyant sur les organismes existants**

**État des lieux :**

ATTENDU QUE : le ministère de l'Environnement a demandé à la Ville de Montréal de déposer un Plan de Gestion où elle doit réduire de 50% les matières résiduelles allant aux sites d'enfouissement d'ici 2008 ;

ATTENDU QUE : le ministère de l'Environnement demande à la Ville de Montréal de réduire entre autres, 50% du volume de textile allant aux sites d'enfouissement d'ici 2008 ;

ATTENDU QUE : la mise en place d'une nouvelle structure devant récupérer, traiter et mettre en marché un très grand volume de matières dans le secteur de la récupération reconnu comme étant un secteur très difficile. Il reste complexe et offre peu de garantie de succès, (on a qu'à penser aux fermetures récentes d'Exportex à Québec, de Récupération Tiers Monde à LaPrairie, de Récupaide International à Drummondville, et il y a quelque temps, la fermeture de l'Atelier des Recycleurs à Montréal malgré l'apport massif de subventions, pour comprendre la complexité de viabiliser une nouvelle organisation dans ce domaine) ;

ATTENDU QUE : la mise en place d'une nouvelle structure en parallèle aux organismes du milieu pourrait au mieux, nuire considérablement aux organismes déjà acteurs dans le domaine, en dispersant inutilement les ressources financières qui devraient servir à leur développement et au pire, à créer une organisation devant rapidement atteindre un niveau d'autofinancement (ex : situation de la cueillette sélective devant générer des revenus en vendant sa matière). Conséquemment, appeler inévitablement à être en compétition avec les organismes qui l'auront fait naître ;

ATTENDU QUE : les organismes en récupération de l'Économie Sociale du milieu offrent déjà avec leur expertise et expérience diverses en collecte, tri et mise en marché des différentes matières, la meilleure garantie de succès de la gestion des volumes importants de matière additionnelle qui seront générés puisqu'ils le font déjà au quotidien ;

ATTENDU QUE : les organismes sont prêts à prendre le risque d'augmenter leur volume de récupération pour aider la Ville de Montréal à atteindre ses objectifs de réduction du





volume de matières résiduelles allant au site d'enfouissement dans la mesure où ils sont soutenus et compensés financièrement.

Nous proposons le modèle suivant :

**1- Résumé du modèle** : Les objectifs de réduction des différentes matières résiduelles allant au site d'enfouissement seront atteints grâce à une augmentation importante par les organismes du milieu déjà présents dans les différentes filières (textile, meubles, vélos, matériaux de construction, etc.) d'un volume de matière en fonction des objectifs du ministère de l'Environnement tel que modulé par la Ville de Montréal.

Le modèle suppose que les autorités municipales procèdent en 2 étapes.

**A- La première étape (les projets pilotes)** : à partir de l'année fiscale 2005-2006 cette étape viserait d'une part, à identifier à partir de projets pilotes, conjointement avec les organismes du Collectif du Réemploi, le fonctionnement optimal de récupération, de traitement et de mise en marché des différentes matières et conséquemment à déterminer les critères selon lesquels les organismes qui contracteront éventuellement avec la ville seront choisis dans l'étape subséquente. Cette étape permettra aussi à déterminer les modalités de fonctionnement et le taux de financement appropriés selon les matières. Par exemple, le financement d'une organisation agissant dans le textile pourrait être sur la base d'un montant déterminé par tonne métrique additionnel récupérée par l'organisme à partir des coûts nets (coûts bruts moins revenus générés), tandis qu'un organisme récupérant les vélos serait de son côté compensé davantage par un montant alloué par vélo récupéré aussi à partir des coûts nets.

**B- La deuxième étape** : pour l'année financière 2006-2007 et suivantes les organismes seraient invités à soumettre des offres de service sur une base de 3 à 5 ans (durée minimum des contrats afin d'amortir les investissements importants dans de l'équipement et des installations additionnels que les organismes devront engagés). Dans ce scénario, la compensation financière appropriée aurait déjà été déterminée lors de l'analyse des résultats des projets pilotes de la première étape et un comité conjoint Ville et organismes (Collectif du Réemploi) répartiraient l'objectif de récupération et le financement qui s'y rattache selon les organismes qui offrent la meilleure chance de succès à partir des critères identifiés lors de la première étape.

## **2- Principes de fonctionnement proposés :**

### **A- Exclusivité à l'économie sociale :**

Les contrats de récupération, de traitement et de mise en marché seront réservés aux organismes de l'économie sociale. La définition du chantier de l'économie sociale servira de référence.



B- Équité et viabilité :

N'importe quel organisme appartenant à la grande famille de l'Économie Sociale pourra faire une offre de service à la Ville de Montréal dans la première et deuxième étape du processus. Cependant, les candidatures seront évaluées selon des critères objectifs visant à déterminer la capacité réelle et démontrée des organismes intéressés de réaliser les activités proposées de façon à garantir au maximum l'atteinte des objectifs de réduction des matières résiduelles d'une part et la viabilité de l'organisme d'autre part.

C- Subsidiarité :

Principe selon lequel la dimension opérationnelle serait du recours des organismes de l'économie sociale qui auraient pleine autonomie de gestion. Le Collectif du Réemploi ou l'entité qui regroupe les membres agirait dans les limites des compétences qui lui sont conférées par ses membres et des objectifs qui lui sont assignés. Dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence exclusive, le Collectif du Réemploi ou l'entité regroupant les membres n'interviendrait que si les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être réalisés de manière suffisante par les groupes membres et peuvent donc, en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée, être mieux réalisés au niveau du regroupement. Exemple : Une collecte annuelle auprès de la population du grand Montréal pourrait être coordonnée par le Collectif du Réemploi ou l'entité regroupant les membres. (Tiré et adapté à partir du traité de Maastricht de la CEE)

D- Équité dans les mécanismes et la répartition des territoires de collecte :

Les organismes retenus pour leur service par la Ville auront vu l'objectif de récupération additionnel réparti entre eux lors de l'attribution des contrats. Ces derniers seront ensuite appelés à se concerter par filière.

Par exemple, pour ce qui est du textile, les organismes devront s'entendre dans un premier temps sur le nombre de boîtes additionnelles devant être installées pour aller chercher le volume espéré. Ensuite, après avoir identifié les territoires intéressants où ces boîtes additionnelles pourraient être installées, ils tireront au sort pour déterminer l'ordre des organisations dans le choix des emplacements. Enfin, ils procéderont à tour de rôle, un emplacement à la fois, en choisissant l'emplacement qui les intéresse le plus jusqu'à la fin de l'exercice (un genre de repêchage qui garantit une répartition équitable des bons endroits).